



UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND (UNCDF)

APPEL À CANDIDATURES POUR DES SUBVENTIONS :

Investissements visant à réduire de manière quantifiable la consommation de bois énergie en République démocratique du Congo (RDC)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le United Nations Capital Development Fund (UNCDF en Anglais) met le financement public et privé au service des pauvres dans les 46 pays les moins développés du monde. Grâce à son mandat et à ses instruments, UNCDF offre des modèles de financement "dernier kilomètre" qui débloquent les ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local.

Dans le cadre du CAFI (Central African Forestry Initiative), UNCDF implémente conjointement avec PNUD le Programme de consommation durable substitution partielle du bois énergie en RDC. UNCDF compte actuellement 12 partenaires d'investissement par le biais du Fonds de défi soutenant des modèles d'entreprise promouvant des solutions de cuisson propre.

UNCDF cherche maintenant à étendre son portefeuille de partenaires d'investissement qui travaillent sur les solutions énergétiques et les services financiers qui réduiront ou remplaceront partiellement la consommation de bois énergie en République Démocratique du Congo. Cette expansion peut inclure des services financiers ou des entreprises de cuisson propre avec des produits innovants, ou des solutions énergétiques plus larges qui remplacent l'utilisation de l'énergie du bois par une autre technologie énergétique ou un combustible plus durable. **Veillez noter que UNCDF a aussi le mandat de faire des prêts et des garanties, ainsi donc un processus d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) séparé va être lancé pour les entreprises qui demandent des prêts et des garanties pour des activités similaires en RDC.**

L'appel à propositions « *Investissements visant à réduire de manière quantifiable la consommation de bois énergie en République démocratique du Congo* » fournira une assistance technique et des subventions pour la conception, la mise en œuvre ou la mise à l'échelle de solutions qui amélioreront l'accès et l'utilisation durable de solutions énergétiques qui réduiront la consommation de bois énergie.

Les subventions et l'assistance technique visent à inciter les entreprises du secteur privé à offrir des produits et des services sur mesure qui répondent aux besoins des clients qui cherchent à réduire les niveaux actuels de consommation d'énergie de la biomasse du bois via d'autres solutions telles que le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou des solutions de cuisson améliorées. Cela

peut inclure des entreprises non énergétiques qui sont impliquées dans la distribution de produits énergétiques tels que les foyers améliorés.

Cet appel d'offres est ouvert aux entités du secteur privé qui peuvent inclure, à titre illustratif :

- Les services financiers tels qu'un service de financement numérique (argent mobile, paiements) qui peuvent contribuer à réduire les coûts initiaux nécessaires à l'adoption de solutions de cuisson propre pour les ménages, les consommateurs individuels ou les petites et moyennes entreprises.
- Les Institutions de Microfinance (IMF) qui cherchent à développer des produits de prêt sur mesure pour les clients existants afin d'acheter des kits GPL, qui peuvent envisager de faire une demande en consortium avec un fabricant ou un distributeur de produits énergétiques.
- Les Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) cherchant à développer des réseaux d'agents pour la distribution des solutions de cuisson propres ou le marketing et la sensibilisation des utilisateurs finaux.
- Les entreprises du secteur de l'énergie qui cherchent à améliorer la vente, la distribution et la commercialisation de foyers améliorés pour les ménages ou les institutions.
- Les entreprises de technologie d'information et communication offrant des solutions permettant le contrôle et le suivi de la réduction de la consommation de bois, des investissements ou des crédits carbone en RDC.
- Les entreprises du secteur de l'énergie ou autres entreprises du secteur privé souhaitant développer une nouvelle innovation en matière de cuisson propre en RDC.
- Les entreprises du secteur de l'énergie ou du secteur privé, telle qu'un détaillant ou un distributeur non spécialisé dans la production de l'énergie mais qui cherche à diffuser largement des produits énergétiques.
- Les entreprises du secteur privé travaillant dans l'agro-industrie ou dans d'autres domaines générateurs de revenus (utilisation productive) qui souhaitent passer à une technologie ou un combustible plus propre afin de réduire ou de remplacer la consommation d'énergie du bois dans leurs processus.

Les candidats éligibles à l'appel d'offres pour les subventions peuvent demander des subventions de 50 000 à 150 000 dollars, à mettre en œuvre entre novembre 2022 et décembre 2023.

L'appel d'offres est soutenu par l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI) dans le cadre du portefeuille du Fonds National de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (FONAREDD), et il est mis en œuvre conjointement par UNCDF et le PNUD, dans le cadre du Programme de Consommation Durable et de Substitution Partielle du Bois Énergie. Les interventions proposées par les

candidats doivent déployer leurs solutions dans les segments des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des utilisateurs finaux institutionnels ou domestiques de l'énergie en République Démocratique du Congo, en particulier à Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani, Kasai, Kongo Central

Les candidats peuvent postuler indépendamment ou en consortium. Veuillez vérifier les conditions d'éligibilité à la section 3.1 de cet appel d'offres.

Les candidats sélectionnés signeront un accord basé sur la performance¹ (PBA) avec UNCDF pour l'investissement de la subvention. Les contributions du UNCDF peuvent aller de 50 000 à 150 000 dollars de subventions, en fonction de la taille et de la portée du partenaire. UNCDF accordera des subventions à un maximum de 4 à 8 candidats (en fonction du financement demandé). Les subventions seront déterminées sur la base du score le plus élevé conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la section 3.2, en fonction du niveau de préparation à l'investissement et du potentiel de diffusion (y compris la réduction de la consommation) de la solution proposée. Les candidats sélectionnés devront fournir une contribution d'au moins 20 % du coût total du projet en espèces (pour des coûts tels que les ressources techniques, le personnel et les dépenses opérationnelles). La solution proposée doit être prête à être mise en œuvre dans les zones indiquées ci-haut en RDC avant décembre 2022.

Les demandes de renseignements concernant cet appel d'offres peuvent être soumises par courriel à DRC.RFA@uncdf.org. Pour toute demande de renseignements par courriel, veuillez inclure dans votre objet : **Appel d'offres de subventions**

Toutes les demandes doivent être soumises avant 23h59 EST, le 15 août 2022, dans le fuseau horaire de New York, par le biais de la plateforme d'investissement électronique du UNCDF: [appliquer la plateforme](#).

1. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un énorme potentiel en matière d'énergies renouvelables et l'accès à l'électricité est en augmentation pour une nation dont le taux d'accès à l'électricité est l'un des plus bas du continent africain. Bien que son niveau national soit encore limité à 17%, l'accès à des solutions de cuisson propres n'est que de 4% au niveau national². Malgré l'immense potentiel de la RDC en matière d'énergie hydroélectrique et solaire, le charbon de bois et le bois de chauffage (combustibles ligneux) restent les principales sources d'énergie (96% du mix énergétique). L'utilisation d'autres combustibles tels que le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et le biogaz pour la cuisson est encore très limitée en raison du prix, de la disponibilité et de la faiblesse du réseau d'approvisionnement.

¹ Une subvention basée sur la performance implique qu'aucun paiement anticipé ne sera effectué. Il s'agit de subventions dont le montant est subordonné à la réalisation d'étapes prédéterminées. L'atteinte d'une étape déclenchera donc le versement d'une partie de la subvention. Les paiements de subventions seront des remboursements des fonds dépensés par les bénéficiaires, conformément au plan de mise en œuvre du projet et aux jalons convenus au préalable. Le bénéficiaire de la subvention sera chargé de fournir un rapport financier complet et conforme, rendant compte de toutes les transactions financières liées à la subvention. Le bénéficiaire de la subvention devra conserver les pièces justificatives liées à ces transactions afin de justifier tous les coûts réels encourus.

² <https://www.se4all-africa.org/seforall-in-africa/country-data/democratic-republic-of-congo/>

Le bois énergie représente l'une des principales causes de déforestation et de dégradation en RDC, qui possède l'une des plus grandes forêts et pourtant l'un des taux de déforestation les plus élevés. Il est estimé que la production et la consommation de bois énergie seront responsables d'une forte dégradation des forêts et de la déforestation sur la période 2010-2030. En outre, le bois-énergie utilisé sur des foyers traditionnels est nocif pour la santé (maladies respiratoires) et coûteux, et représente actuellement une part importante des dépenses des ménages³.

Le Programme Conjoint de Consommation Durable et de Substitution Partielle de l'Energie Bois⁴ entre UNCDF et le PNUD vise à réduire la demande en énergie bois à travers deux approches principales : (1) En développant des sources d'énergie alternatives pour réduire la dominance de l'énergie bois dans le mix énergétique national ; (2) En augmentant l'efficacité de la consommation d'énergie bois à travers la diffusion à grande échelle de foyers plus économes en énergie pour réduire le volume d'énergie bois nécessaire pour répondre à la demande résiduelle et, ainsi réduire la pression sur la ressource forestière.

En 2020, le programme Énergie a lancé l'appel à candidatures du Fonds de défi et d'incubation pour soutenir les entreprises d'énergie propre afin d'améliorer les technologies de production, les modèles de distribution dans le secteur de la cuisson propre en RDC.

Parmi les demandes reçues, 12 ont été approuvées et les partenaires ont obtenu de bons résultats avec plus de 60 000 solutions de cuisson propre vendues à ce jour et plus de 600 emplois créés. Grâce à ce précédent appel d'offres, UNCDF a pu observer l'importance de segmenter les types de financement demandés et les types de technologies qui peuvent lutter contre la déforestation, car le marché en RDC est diversifié en termes de maturité dans certains secteurs et de préparation à l'investissement.

Une autre leçon tirée de ce premier cycle d'appel d'offres est qu'il est important de bien concevoir et de développer des mécanismes de paiement des consommateurs dans les modèles de distribution de solutions énergétiques qui peuvent réduire la consommation de bois, en particulier parce que la majorité des clients ne peuvent toujours pas aborder l'investissement initial pour accéder aux solutions de cuisson propre coûteuses.

La dernière leçon, et non la moindre, tirée de l'appel d'offres précédent est qu'une partie des utilisateurs de charbon de bois sont intéressés à utiliser d'autres alternatives fiables pour la cuisson, le GPL étant l'une des solutions les plus prometteuses qui ont été testées et pilotées en RDC.

Sur la base de ces leçons, cet appel d'offres vise à élargir le champ des solutions technologiques et des options de financement qui peuvent avoir un impact direct sur la réduction ou la substitution de l'utilisation de l'énergie bois pour les ménages, les institutions et les activités génératrices de revenus (utilisation productive).

³ <https://www.cafi.org/countries/democratic-republic-congo/sustainable-wood-energy>

⁴ https://www.cafi.org/sites/default/files/2021-02/FINAL%20PRODOC%20ENERGIE_FINAL%20corrigé.pdf

ÉNONCÉ DU PROBLÈME

- En 2021, l'étude menée par le Programme Energie de l'UNCDF a révélé que plus de 95% des ménages dépendent de l'énergie du bois pour la cuisson et seulement environ 12% ont accès à des foyers améliorés, ce qui entraîne un taux de déforestation important. En effet, une part importante de la déforestation du couvert forestier de la RDC est due à la collecte de bois énergie pour la cuisson.
- L'utilisation du GPL, une alternative prometteuse au bois pour la cuisson, est encore très faible en RDC. L'adoption est limitée par (1) le coût du GPL et surtout l'investissement initial pour l'acquisition du kit de démarrage, (2) la faible disponibilité physique du produit, (3) la faiblesse des réseaux d'approvisionnement pour distribuer les produits et se réapprovisionner en combustible. L'autre obstacle au développement du GPL est l'absence d'un cadre légal, réglementaire et fiscal qui garantirait aux investisseurs privés (i) une bonne visibilité du marché à long terme, (ii) une concurrence loyale, et (iii) la distribution sûre et viable du GPL depuis son importation jusqu'à son utilisation dans les ménages.
- Plus de 71% de la population de la RDC vit dans la pauvreté, ce qui limite la capacité d'achat lorsqu'il s'agit d'acquérir des solutions nouvelles, y compris les solutions de cuisson propre. Les systèmes de crédit et les mécanismes de paiement numérique deviennent importants pour améliorer les divers modèles de distribution des solutions énergétiques et d'autres biens et produits de consommation. Dans le même temps, les entreprises énergétiques peinent à lever des ressources pour couvrir les besoins intensifs en fonds de roulement dans ce contexte spécifique.
- Le manque de produits et d'instruments financiers adaptés aux besoins des entités du secteur privé qui peuvent aider les entreprises, les institutions et les ménages utilisateurs finaux à acheter des combustibles alternatifs au bois, limite l'adoption de solutions énergétiques propres comme moyen de lutte contre la déforestation. Les banques commerciales ne sont pas très familières avec le secteur de la cuisson propre et n'ont que récemment commencé à soutenir des programmes de financement pour les solutions énergétiques telles que le photovoltaïque solaire. Elles n'ont pas de visibilité sur la taille, la croissance et le potentiel du marché, ni sur les modèles commerciaux et les opérations connexes, ni sur les besoins de financement.
- Les faibles niveaux d'accès à l'énergie et la pauvreté en RDC contribuent également à la déforestation. L'amélioration de l'accès à une énergie durable et abordable peut favoriser le passage à des activités économiques qui ne dépendent pas de l'énergie du bois ou qui ne favorisent pas la déforestation. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer l'accès à l'énergie pour diversifier les activités génératrices de revenus dans certains endroits où les niveaux de déforestation sont élevés.
- Les utilisations productives de l'énergie constituent un autre domaine d'intérêt croissant pour la transition de transformation/traitement à haute énergie vers des systèmes de transformation/traitement à faible énergie, où l'efficacité énergétique peut être abordée en plus de la réduction de la consommation d'énergie du bois. L'utilisation productive, ou les applications génératrices de revenus, ont la capacité de fournir des revenus qui peuvent être

utilisés pour payer le coût des nouvelles technologies énergétiques, les rendant ainsi plus viables commercialement. En RDC, il existe de nombreuses applications d'utilisation productive qui s'appuient sur l'énergie du bois, et pas seulement le diesel, pour les activités énergétiques qui nécessitent du chauffage (thermique). Il s'agit d'un domaine peu exploré, mais qui présente un fort potentiel étant donné les volumes plus importants de bois-énergie consommés par institution ou entreprise, y compris dans le secteur de la production de bois-énergie où l'efficacité énergétique peut être encouragée.

Les activités d'utilisation productive en RDC qui utilisent actuellement les méthodes traditionnelles de cuisson comme le 3 pierres utilisant la biomasse, le bois de chauffe ou charbon de bois comprennent entre autres :

1. Boulangerie
2. Production d'huile de palme
3. Étuvage du riz
4. Pasteurisation du lait et production de fromage
5. Fumage, salage et conservation du poisson (y compris le refroidissement)
6. Production de Chikwangue
7. Traitement et torréfaction du café
8. Séchage et traitement du cacao
9. etc

Les technologies énergétiques qui pourraient remplacer ou réduire la consommation de biomasse pour les exemples ci-dessus comprennent le solaire pour la mouture (riz ou manioc, etc.) mais ne dépendent pas exclusivement du solaire et peuvent comprendre :

- Presses à huile manuelles ou électriques
- Gazéificateurs ou GPL (en fonction des voies d'accès, etc.) pour le chauffage ou la vapeur.
- Fumoirs à utilisation améliorée de la biomasse
- Séchoirs et déshydrateurs économiques
- Moulins

2. CHAMP D'APPLICATION DES TRAVAUX

2.1 Domaines d'intervention

UNCDF invite le secteur privé à soumettre des demandes de subventions pour des services financiers ou des produits énergétiques liés à la vente, l'utilisation et le financement d'énergies durables qui réduisent ou remplacent la consommation d'énergie du bois pour la cuisson propre, les utilisations productives ou l'accès à l'énergie. Ceci peut inclure, mais n'est pas limité à :

- Les services financiers tels qu'un service de financement numérique (argent mobile, paiements) qui peuvent contribuer à réduire les coûts initiaux nécessaires à l'adoption de solutions de cuisson propre pour les ménages, les consommateurs individuels ou les petites et moyennes entreprises.
- Les Institutions de Microfinance (IMF) qui cherchent à développer des produits de

prêt sur mesure pour les clients existants afin d'acheter des kits GPL, qui peuvent envisager de faire une demande en consortium avec un fabricant ou un distributeur de produits énergétiques.

- Les Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) cherchant à développer des réseaux d'agents pour la distribution des solutions de cuisson propres ou le marketing et la sensibilisation des utilisateurs finaux.
- Les entreprises du secteur de l'énergie qui cherchent à améliorer la vente, la distribution et la commercialisation de foyers améliorés pour les ménages ou les institutions.
- Les entreprises de technologie d'information et communication offrant des solutions permettant le contrôle et le suivi de la réduction de la consommation de bois, des investissements ou des crédits carbone en RDC.
- Les entreprises du secteur de l'énergie ou autres entreprises du secteur privé souhaitant développer une nouvelle innovation en matière de cuisson propre en RDC.
- Les entreprises du secteur de l'énergie ou du secteur privé, telle qu'un détaillant ou un distributeur non spécialisé dans la production de l'énergie mais qui cherche à diffuser largement des produits énergétiques.
- Les entreprises du secteur privé travaillant dans l'agro-industrie ou dans d'autres domaines générateurs de revenus (utilisation productive) qui souhaitent passer à une technologie ou un combustible plus propre afin de réduire ou de remplacer la consommation d'énergie du bois dans leurs processus.

Les investissements de la subvention ont pour objectif général de : Soutenir la transition vers une utilisation durable des énergies qui réduisent les émissions de CO₂ en réduisant ou en substituant la consommation de bois énergie, pour des usages productifs et l'accès à l'énergie. Ce sont des moyens de lutter contre la déforestation et les facteurs qui la provoquent dans des régions comme Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani, Kasai et Kongo Centrale.

Les exemples de solutions fournis ci-dessus dans les domaines d'intervention identifiés ne sont pas exhaustifs. L'équipe de UNCDF est prête à entendre ce que les candidats potentiels ont à l'esprit en dehors de ces exemples, tant que l'échelle, la viabilité commerciale et les objectifs d'impact sont alignés et que les candidats peuvent démontrer que les exemples remplaceront, substitueront et réduiront la consommation actuelle d'énergie du bois.

2.2 Résultats attendus

Toutes les candidatures doivent inclure des cibles sur les indicateurs, avec une liste illustrative ci-dessous. UNCDF organisera des sessions d'assistance technique pendant la période de l'appel d'offres afin de développer des indicateurs affinés par technologie et par segment cible.

Les objectifs seront pris en compte dans l'évaluation des candidatures. Au cours du processus de négociation de la PBA, les candidats sélectionnés et UNCDF élaboreront un cadre de suivi. Celui-ci peut inclure des indicateurs et des objectifs supplémentaires,

adaptés à la portée de la solution proposée, aux activités et aux résultats attendus.

Indicateurs indicatifs

Catégories d'indicateurs suggérées	Désagrégation
Clients cibles (GPL, foyers améliorés, autres)	Nombre total de consommateurs d'énergie : Total des clients entreprises : Total des clients ménagers :
Clients cibles - Femmes	Géographique
Économies de charbon de bois attendues (coûts et Kgs/tonnes)	Charbon de bois consommé Économies de charbon de bois réalisées par le ménage moyen
Création d'emplois dans le secteur ou le réseau de distribution connexe	Nombre total de femmes (min 60%) Nombre total de jeunes (min. 20%)
Volume de GPL vendu ou consommé de manière mesurable	Clients existant Nouveaux clients
Investissement levé/déployé par un nouveau produit financier	Montant de l'investissement direct Effet de levier/cofinancement
Rapport qualité-cout	Voir ci-dessous un exemple de calcul

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Seules les candidatures qui répondent aux conditions d'éligibilité et aux critères minimaux de la soumission seront évaluées.

3.1 Conditions d'éligibilité

Enregistrement des entités

- Le demandeur (ou le chef de file en cas d'un consortium) doit être une entité enregistrée du secteur privé (entreprise commerciale) depuis au moins une année d'exploitation. Veuillez noter que les ONG et ASBL ne sont pas éligibles à cet appel d'offres.

Pays d'opération

- Le candidat peut être basé n'importe où dans le monde, mais s'il n'a pas de représentation en RDC, il doit s'associer à une entreprise enregistrée en RDC qui doit avoir son projet et sa solution mis en œuvre en RDC. Nous encourageons vivement les entreprises basées en RDC à postuler.
- Si le candidat n'a pas l'approbation réglementaire pour piloter la solution proposée en RDC, il doit s'associer à une institution autorisée en RDC pour fournir la solution. Au cours du processus, les candidats peuvent être tenus de fournir des approbations réglementaires, des permis et des licences en fonction de la technologie.

Consortiums

- Les candidats peuvent postuler plus d'une fois dans le cadre de l'appel d'offres, que ce

soit de manière indépendante ou dans le cadre d'un consortium. Veuillez noter que les demandes nécessitent des adresses électroniques individuelles pour les soumissions multiples ; la même adresse électronique ne peut pas être utilisée pour différentes soumissions.

- Le demandeur principal et son ou ses partenaires doivent être des entités enregistrées ayant au moins une année d'activité et doivent disposer de comptes statutaires et d'états financiers audités pour au moins une année d'activité. Si les états financiers audités ne sont pas disponibles au moment de la demande, le demandeur doit fournir les derniers comptes de gestion lors de la phase de diligence raisonnable et fournir à UNCDF les états financiers audités pendant le partenariat.

Financement du projet

- UNCDF va contribuer dans l'intervalle de 50 000 à 150 000 dollars pour les propositions retenues
- Les candidats doivent contribuer à hauteur d'au moins 20% des coûts du projet pour les subventions (les coûts peuvent inclure l'infrastructure technique, les ressources et les opérations).

Critères d'exclusion

- La demande doit utiliser les formats de soumission de UNCDF et soumettre une demande complète, sinon elle sera exclue.
- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet d'une faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation similaire résultant d'une procédure analogue.
- Les entreprises ainsi que leur personnel ou membres de leur conseil d'administration ne doivent pas être employés par UNCDF, PNUD, FONAREDD ou le CAFI (à l'exception des anciens bénéficiaires de subventions ou prêts) ni recevoir de rémunération de leur part.
- Les demandeurs, ainsi que les membres de leur personnel ou de leur conseil d'administration, ne sont pas inscrits sur les listes de sanctions financières des Nations unies,⁵ notamment dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- Les candidats ne doivent pas être impliqués dans l'une des activités suivantes : .⁶
 - Fabrication, vente ou distribution d'armes controversées ou de leurs composants, y compris les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques ou les armes nucléaires.
 - Fabrication, vente ou distribution d'armements et/ou d'armes ou de leurs composants, y compris les fournitures et équipements militaires.
 - Répliques d'armes commercialisées auprès des enfants
 - Fabrication, vente ou distribution de tabac ou de produits du tabac
 - Participation à la fabrication, la vente et la distribution de pornographie

⁵ Voir <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/information>

⁶ Voir la politique du PNUD sur la diligence raisonnable et les partenariats avec le secteur privé (2013) : https://poppp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/BERA_Partnerships_UNDP%20private%20sector%20due%20diligence%20policy%202013_FINAL.pdf&action=default

- Fabrication, vente ou distribution de substances faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international, ainsi que d'espèces sauvages ou de produits réglementés par la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).
- Jeux de hasard, y compris les casinos, les paris, etc. (à l'exception des loteries à but caritatif)
- Violation des droits de l'homme ou complicité dans des violations des droits de l'homme
- Utilisation ou tolérance du travail forcé ou obligatoire
- Utilisation ou tolérance du travail des enfants
- Les demandes doivent avoir rempli toutes les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement des impôts et taxes conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays d'incorporation.

UNCDF effectuera un contrôle préalable des candidats présélectionnés. Les candidats doivent avoir des documents prêts à être utilisés pour confirmer qu'ils répondent aux critères d'éligibilité, y compris les états financiers audités, le certificat d'enregistrement, le certificat de conformité avec les autorités fiscales et toute autre preuve documentaire qui pourrait être demandée par UNCDF en plus du formulaire de candidature.

3.2 Critères d'évaluation pour les subventions

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au moins 70 sur 100 seront considérées comme et passeront à l'étape de la soumission de la candidature complète et de la diligence raisonnable.

	Critères	Score maximum
1	<u>Profil de l'organisation et expérience</u> <i>Coter le profil du candidat, ses antécédents, l'idée proposée et la qualité du formulaire technique soumis.</i>	15
2	<u>Équipe</u> <i>Vérifiez si la structure et l'expérience de l'équipe proposée par le candidat sont adaptées à l'objectif de l'appel à propositions (compétences en matière de gestion, savoir-faire technique, empreinte sur le terrain, capacités de suivi et de gestion des résultats...).</i>	10
3	<u>Méthodologie</u> <i>Coter la méthodologie et l'approche proposées par le candidat pour la solution : si elles sont adaptées à l'objectif de l'appel d'offres, si le plan de travail est réaliste, si la stratégie du projet couvre la gestion des risques, le contrôle de la qualité, la durabilité, etc.</i>	15
4	<u>Additionnalité</u> <i>Coter si le financement de UNCDF au demandeur créera :</i> - Additionnalité financière : Si le demandeur ne peut pas obtenir de financement sur	15

	<p><i>les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires sans soutien officiel.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur non-financière : Valeur que le secteur privé n'offre pas actuellement et qui conduira à de meilleurs résultats, par exemple en fournissant ou en catalysant les connaissances et l'expertise, en promouvant des normes sociales ou environnementales ou en favorisant une bonne gouvernance d'entreprise... - Impact : Des effets de développement plus rapides, plus importants ou meilleurs, notamment en ce qui concerne la réduction de la consommation de bois d'énergie, que ceux que le demandeur serait en mesure d'obtenir en travaillant seul. 	
5	<p><u>Perspective de genre</u></p> <p><i>Cotez si le demandeur a prévu de mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans l'intervention proposée, afin que les femmes, tant externes (utilisateurs) qu'internes (personnel), bénéficient des mêmes avantages que les hommes.</i></p>	10
6	<p><u>Durabilité et plan d'affaires</u></p> <p><i>Noter si la proposition du candidat a une perspective financière durable et un plan d'affaires qui pourrait générer un pipeline d'investissement pour le UNCDF.</i></p>	15
7	<p><u>Mesure des résultats et impact sur la déforestation</u></p> <p><i>Notez si le demandeur a fourni un plan de mesure cohérent et des plans de gestion des données.</i></p> <p><i>Le demandeur doit démontrer de manière claire et concise comment le projet contribuera aux impacts attendus en termes de réduction des émissions par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La promotion du GPL comme substitut du charbon de bois ;</i> • <i>Économiser des tonnes de charbon de bois ;</i> • <i>Création d'emplois dans le réseau de distribution du GPL ;</i> • <i>Amélioration/réduction des coûts énergétiques quotidiens (y compris la cuisson) ;</i> • <i>Amélioration de la qualité du produit entraînant une réduction de la consommation d'énergie du bois ;</i> • <i>Durabilité environnementale de l'ensemble du projet, y compris du produit ;</i> • <i>Amélioration significative de la santé des utilisateurs ou réduction de l'exposition aux polluants nocifs ;</i> • <i>Un accès accru aux produits énergétiques propres ;</i> • <i>Augmentation de la création d'emplois liés à la production et à la vente à mesure que le système de distribution se développe ;</i> • <i>Un mouvement de formalisation du marché qui permet une meilleure compréhension et un meilleur suivi des emplois tout au long de la chaîne de valeur du bois énergie ;</i> • <i>Accès continu et à long terme aux foyers améliorés et aux combustibles propres grâce à un marché commercial viable.</i> 	20
TOTAL		100

UNCDF évaluera également le rapport qualité-prix des soumissions en utilisant la formule suivante :

Montant de la subvention demandée (A)

Nombre de bénéficiaires totaux (B)

Rapport qualité-prix = A / B

3.3 Coûts éligibles

Les critères d'éligibilité des dépenses déterminent si un coût peut être financé selon les règles et procédures de UNCDF. Les critères généraux d'éligibilité des coûts au financement de UNCDF sont les suivants.

- Les coûts éligibles doivent être encourus par le demandeur pendant le projet (après la signature de la convention de partenariat et jusqu'à la fin de la période de subvention).
- Les coûts éligibles doivent être indiqués dans le budget global estimé de l'action joint au PBA.
- Les coûts doivent être identifiables et vérifiables, en particulier être enregistrés dans les registres comptables du demandeur et déterminés selon les normes comptables applicables du pays où le demandeur principal est établi.
- Les coûts doivent être conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale en vigueur.
- Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en matière d'économie et d'efficacité.
- Les coûts de consultation - dans le cadre d'études, d'assistance technique et d'autres services de conseil dans le cadre du programme, réalisés par des consultants internationaux et nationaux - sont éligibles comme suit : Les services professionnels et de conseil sont des services rendus par des personnes ayant une compétence particulière, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de l'organisation qui demande la subvention. Les services de consultants doivent être justifiés, avec des informations fournies sur leur expertise, leur principale affiliation organisationnelle, leurs honoraires journaliers normaux et le nombre de jours de service prévus. Les frais de déplacement des consultants, y compris les frais de subsistance, doivent être indiqués comme des frais de déplacement. Il peut être demandé au candidat de justifier les honoraires journaliers.
- Les frais d'atelier sont éligibles, pour le lieu de l'atelier, la nourriture et les boissons, et le matériel de publication.
- Les dépenses de formation (éducation financière, éducation numérique, soft skills) pour les bénéficiaires finaux du projet sont éligibles. Le cas échéant, cela comprendra toutes les dépenses connexes, telles que le coût du lieu, le déplacement des participants, etc. La formation des employés de l'institution qui demande la subvention est également éligible, à condition qu'il ait été démontré qu'elle sera directement liée aux résultats du projet.
- Les coûts d'investissement directement attribuables au projet, liés à la recherche et à l'innovation, sont admissibles.

3.4 Coûts inéligibles

Les coûts suivants sont inéligibles et ne sont pas acceptés :

- Rendements du capital et dividendes versés par un bénéficiaire ;
- Dette et charges du service de la dette ;
- Provisions pour pertes ou dettes ;
- Intérêts dus ;
- Les coûts déclarés par le demandeur dans le cadre d'une autre action bénéficiant d'une subvention financée par un autre donateur ;
- Les coûts indirects, également appelés frais généraux.

4. PARAMÈTRES DE L'ACCORD

Les candidats doivent prouver que leurs solutions sont alignées sur les paramètres suivants.

4.1 Candidats

Les candidats éligibles peuvent postuler seuls ou en tant que candidat principal dans un consortium d'entreprises, pour autant qu'ils respectent les conditions d'éligibilité énoncées dans la section 3.1 ; dans le cas d'un consortium d'entités postulant à l'appel d'offres, le candidat principal devra respecter les conditions d'éligibilité. Le candidat principal sera responsable de :

- Soumettre le formulaire de candidature au nom du consortium.
- S'assurer que chaque partenaire est pleinement conscient de la composition du partenariat et du contenu du formulaire de soumission technique.
- Signature du PBA avec UNCDF.
- Remplir toutes les obligations énoncées dans le PBA.
- Assurer la répartition et l'utilisation des fonds entre les partenaires du consortium, conformément à la convention de partenariat.
- Assurer la répartition et l'exécution des tâches entre les partenaires du consortium, conformément à la convention de partenariat.

4.2 la Cible

La cible principale de l'intervention est constituée des utilisateurs finaux des solutions d'énergie propre, y compris les ménages et les entreprises qui peuvent réduire leur consommation de bois énergie en RDC, en particulier ceux dirigés et/ou détenus par des femmes.

4.3 Champ d'application géographique

Les interventions doivent être mises en œuvre dans les régions de la RDC suivantes : Kinshasa, Bukavu, Goma, Kisangani, Kasai et Kongo Centrale

4.4 Durée du projet

Les projets devraient être achevés d'ici décembre 2023 pour les subventions. Les projets doivent avoir une durée de 12 à 14 mois pour les subventions. Le rapport final et le rapport d'évaluation devront être soumis au plus tard 3 mois après le décaissement final et la durée convenue du projet.

4.5 Langue

Les livrables et toute correspondance entre l'organisation candidate et UNCDF doivent être en français ou en anglais.

4.6 Budget

UNCDF accordera une subvention aux candidats sélectionnés conformément aux critères d'évaluation énoncés à la section 3.2.

Les contributions de UNCDF peuvent aller de 50 000 à 150 000 dollars.

Les candidatures devront décrire la manière dont les candidats vont déployer l'investissement et si des services d'assistance technique ou de mentorat sont recherchés pendant le processus de candidature et pendant la période d'investissement. Des services d'assistance technique supplémentaires seront fournis par UNCDF par le biais d'une autre ligne budgétaire.

5. EXIGENCES ET PROCESSUS DE CANDIDATURE

5.1 Structure du site Appel à proposition:

- Veuillez préparer les documents suivants qui devront être soumis via la plateforme d'investissement électronique de UNCDF:
 - Les documents légaux de votre entreprise (RCCM , IDNAT, numéro impôt)
 - Les candidats devront joindre les comptes historiques audités d'au moins un an et/ou les comptes de gestion pour référence. Derniers états financiers audités. Les entreprises qui n'existent que depuis un an peuvent soumettre un "résumé financier".
 - Formulaire de soumission technique (en utilisant le modèle de UNCDF)
 - Budget et plan de travail (en utilisant le modèle de UNCDF)
 - Facultatif : Une présentation qui décrit visuellement le projet et/ou le produit (15 diapositives maximum et en format PDF). La présentation doit comprendre les sections suivantes : (i) Résumé, (ii) Énoncé du problème et besoins du marché, (iii) Solution, (iv) Étapes et stratégie de mise sur le marché, (v) Équipe, (vi) Déploiement du financement de UNCDF, (vii) Modèle économique et projections financières.

- Veuillez noter que, si **le candidat est présélectionné**, il devra également fournir les informations suivantes :
 - États financiers vérifiés des 3 dernières années (ou d'une période plus courte, si l'entreprise existe depuis moins de 3 ans)
 - Document officiel confirmant que le candidat est en règle en matière de paiement des impôts et de la sécurité sociale
 - Document complet de description du projet (en utilisant le modèle du UNCDF)
 - Formulaire de CV (en utilisant le modèle de UNCDF)
 - (s'il n'a pas été fourni lors de la phase de candidature) : Une présentation qui décrit visuellement le projet et/ou le produit (15 diapositives maximum et en format PDF). La présentation doit comprendre les sections suivantes : (i) Résumé, (ii) Énoncé du problème et besoins du marché, (iii) Solution, (iv) Jalons et stratégie de mise sur le marché, (v) Équipe, (vi) Déploiement du financement de UNCDF, (vii) Modèle économique et projections financières.

Toutes les soumissions doivent être complétées en français ou en anglais. Seules les demandes qui respectent le format de soumission et qui comprennent tous les documents nécessaires seront prises en considération.

5.2 Date limite

Toutes les candidatures doivent être soumises avant 23h59 EST, dans le fuseau horaire de New York, le 15 août 2022.

Processus de sélection :

- Étape 1 : Vérification de l'éligibilité - l'éligibilité sera évaluée en fonction des critères énoncés à la section 3.1.
- Étape 2 : Présélection et évaluation des candidatures éligibles sur la base des critères d'évaluation définis dans la section 3.2. et des informations fournies dans le formulaire technique de l'appel d'offres, y compris le budget et le plan de travail. Un minimum de 70/100 est requis pour être présélectionné.
- Étape 3 : Soumission du document de description du projet (proposition complète) : Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre un document de description du projet, qui est une élaboration de l'aperçu du projet dans le formulaire technique de l'appel d'offres.
- Étape 4 : Diligence raisonnable - la diligence raisonnable concernant les candidatures présélectionnées et leurs auteurs sera effectuée en personne ou virtuellement.
- Étape 5 : Négociation de pré-investissement et préparation de PBA - les candidats sélectionnés finaliseront la portée du projet de subvention et finaliseront les budgets, les indicateurs et les objectifs, le plan de travail.
- Étape 6 : Approbation des demandes sélectionnées par le Comité d'investissement d'impact du Programme qui devra examiner, discuter et approuver les demandes

d'investissements. Toute autre exigence de diligence raisonnable, analyse de risque ou recommandation d'étape du Comité d'investissement sera suivie dans des étapes ultérieures.

- **Étape 7 : Notification finale des demandes** - tous les candidats seront informés du statut de leur demande après l'approbation finale du Comité d'Investissement du Programme.
- **Étape 8 : Déboursement des fonds** - Le déboursement des subventions sera effectué à l'issue d'accomplissement de chaque jalon.

5.3 Calendrier et appui offert

UNCDF offre un processus pratique pour réaliser des investissements, associé à un mentorat et à une assistance technique, afin de s'assurer qu'un grand nombre d'entreprises sous-représentées mais à fort potentiel puissent bénéficier d'un financement. Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble du soutien offert pendant les processus d'investissement des subventions :

Étape et calendrier	Processus	Soutien offert
Ouverture de la RFA : 12 juillet 2022	Documents à publier par UNCDF et ouverture du formulaire de candidature en ligne sur la plateforme Plug n Play de UNCDF.	Les sessions d'information en ligne et en personne seront annoncées sur le site web de l'appel d'offres. 19 juillet 2022
Formulaire de soumission technique : Du 12 juillet au 15 août 2022	Remplir le formulaire de soumission technique pour les subventions Cela inclut la soumission d'un dossier de budget et de plan de travail, des documents d'enregistrement légaux et de comptes de gestion/comptes audités.	Ateliers en ligne pour discuter de différents aspects de la fiche technique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'éligibilité et aperçu du secteur des technologies élargies • Préparation de l'instantané du projet • Exemples de jalons et d'indicateurs • Préparation du budget/plan de travail Ces sessions seront enregistrées. 26 juillet 2022

<p>Soumission de la description du projet (proposition complète) pour les subventions :</p> <p>Du 15 septembre au 31 octobre</p>	<p>Les candidats présélectionnés seront contactés pour soumettre un document complet de description du projet qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une idée commerciale • Indicateurs clés de performance • Budget • Plan de travail • Étapes importantes • Données de base <p>Réunions de diligence raisonnable qui peuvent se faire virtuellement ou en personne.</p>	<p>L'Assistance Technique et le mentorat un à un seront faits par UNCDF si le candidat en fait la demande et/ou remplit les conditions requises.</p>
---	--	--

5.4 Assistance en temps réel de UNCDF

Pour les demandes et les questions, veuillez envoyer un courriel à DRC.RFA@uncdf.org.

Veuillez indiquer en objet **Subvention RFA**